

« AAS SECURITE »
SASU, société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000,00 €
Siège social : Cs 48756 58, Rue de Monceau 75380 Paris 8e CEDEX 08
R.C.S. de Paris 991 727 983

Procès-Verbal en date du 30 juin 2026

ASSEMBLEE GENERALE DES DECISIONS UNANIMES
--

Le mardi trente juin deux mille vingt-six à dix-huit heures,

L'actionnaire unique de la société AAS SECURITE s'est réuni en Assemblée Générale des Décisions Unanimes au Cs 48756 58, Rue de Monceau 75380 Paris 8e CEDEX 08 siège social de la société, sur convocation de la présidence.

Le total des parts présentées est égal au nombre d'actions composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Aissaoui Ahmed président de la société.

Décisions

DECISION N°1

L'actionnaire unique prend acte de la démission de Monsieur Aissaoui Ahmed de ses fonctions de président, avec effet à compter de ce jour.

Il lui donne quitus entier et définitif pour l'ensemble des actes accomplis dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°2

Acceptation de la cession de 100 actions entre Aissaoui Ahmed et HAMITUCHE Toufik.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°3

Est nommé président pour une durée indéterminée à compter de ce jour *Monsieur HAMITUCHE Toufik né le 5 juillet 1982 à AIN EL HAMMAM de nationalité Algérienne,*

Ce dernier déclare accepter la fonction de président

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°4

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs à HAMITOUCHE Toufik, président de la société, ou son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire unique.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°5

Les statuts seront modifiés en conséquence et les formalités réalisées auprès des organismes compétents.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait à PARIS
Le 30 juin 2026

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hamitouche', written in a cursive style.